



# Les Cerqueux

*Le journal de la commune des Cerqueux*

1<sup>er</sup> trimestre 2020

Retrouvez-nous sur [www.lescerqueux.mairie49.fr](http://www.lescerqueux.mairie49.fr)

## **Inauguration de la Salle St Jacques**

A l'occasion de la cérémonie de vœux, le dimanche 12 janvier 2020, la population était conviée pour l'inauguration de la salle Saint Jacques suite aux travaux de rénovation.

### **Historique**

A l'origine, cette salle que nous appelons depuis longtemps la Salle St Jacques accueillait l'école maternelle. L'asile comme on disait à l'époque. La place actuelle était entourée de murs.

Dans le courant des années 60, elle est devenue une salle communale qui était annexée à la mairie.

Le secrétariat de mairie a été installé jusqu'en 1994 dans ce que nous appelons actuellement la salle 2 et jusqu'au début de l'année 2019, l'agence postale était dans la salle 3.

Au fil des années, elle a subi plusieurs fois des transformations.

Depuis 1975, elle accueille plus particulièrement les activités du club de la retraite heureuse et des réunions associatives. Elle est très appréciée par les particuliers pour des réunions familiales ou amicales.

### **La rénovation**

Dans le courant de l'année 2017, la commune des Cerqueux a engagé un diagnostic de mise en accessibilité de la Salle Saint-Jacques qui a identifié plusieurs points d'intervention : seuils, largeur de passage, surfaces de pièces, hauteur d'équipements, signalétique...

La salle principale et les deux salles annexes ont été entièrement rénovées : carrelage, éclairage, peinture, élargissement des ouvertures vers les salles annexes pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La cuisine a été démolie et reconstruite. Elle est équipée d'un grand réfrigérateur, d'un lave-vaisselle, d'un fourneau. Deux sanitaires PMR et des locaux de rangement (pour le club des retraités et pour le matériel du ménage) ont été construits.

Un préau permet de relier le sas de circulation à la salle de jeu de boules tout en maintenant le droit de passage vers la parcelle privative voisine. Il sert d'abri et permet aux usagers d'occuper la cour extérieure pour les événements selon la météo (protection aux rayons solaires et à la pluie).

Les travaux ont débuté en septembre 2018 pour s'achever début mars 2019.

### **Montant des travaux et financement**

Le montant des travaux qui s'élève à 301 199 € HT a été couvert par un fonds de concours de 15 000 € versé par l'Agglomération du Choletais. Le reste a été autofinancé par la commune.



## Édito

Madame, Monsieur

Ce premier bulletin de 2020 est aussi mon dernier édito après douze années au poste de maire.

Pendant ces douze années, j'ai toujours essayé avec les deux équipes municipales, de servir au mieux l'intérêt général des Cerquois et de notre commune sans esprit partisan et en toute impartialité.

Je voudrais remercier en premier lieu, les Cerquois qui par deux fois, m'ont confié cette tâche en 2008 et 2014.

Je remercie également les adjoints et les conseillers municipaux pour leur investissement et leur travail pendant ces deux mandats. Nous avons pu mener à bien de beaux projets permettant à la commune de progresser. Chacun s'est impliqué à sa mesure en fonction de ses contraintes personnelles et professionnelles.

Je remercie aussi le personnel administratif, le personnel technique et d'entretien ainsi que celui d'animation pour leur travail quotidien. Tous ces services sont nécessaires et indispensables au bon fonctionnement de notre commune.

Je voudrais aussi remercier toutes les associations pour toutes les activités et le lien social qu'elles procurent aux Cerquois.

Merci à tous.

Le dimanche 29 mars, la course cycliste Cholet Pays De La Loire traversera pour la troisième année consécutive notre commune. Les coureurs viendront d'Yzernay et pour la première fois, ils passeront dans le bourg par la rue Amand Michaud et la rue du Sacré Cœur pour poursuivre en direction de Somloire.

Cela provoquera plus de contraintes que les années passées. En effet les deux départementales 148 et 167 et les rues Amand Michaud et Sacré Cœur seront fermées à la circulation vers 11h45 et ce jusqu'à la fin de la course.

Si vous habitez le long de ces voies ou dans les lotissements des Chênes et des Acacias ou si votre véhicule est stationné sur une des places de l'église, de l'atelier ou de la bibliothèque, vous êtes concernés par la fermeture de ces voies.

Veillez à bien anticiper vos déplacements car aucun véhicule ne sera autorisé à y circuler à partir de 11h45. Il en est de même pour l'accès aux commerces Vivéco et la P'tite Marmite de la rue Amand Michaud.

Toutes ces rues réouvriront à la circulation aux environs de 13h.

Je remercie chaleureusement la Cerquoise Amicale Vélo qui pour la troisième fois gèrera la circulation le temps de la course pour le compte de l'organisateur Cholet Evènements.

Enfin, les dimanches 15 et 22 mars auront lieu les élections municipales. Vous trouverez dans ce bulletin les règles à respecter pour le bon déroulement du scrutin.

Ne délaissions pas ce moment de démocratie qui nous est proposé. Je rappelle que voter est un acte fondateur de notre démocratie et que dans le monde, certains, privés de ce droit, nous envient. Le conseil municipal représente l'instance la plus proche de la population.

Je souhaite au prochain conseil qui sortira des urnes, tous mes vœux de réussite au service de toute la population pour les six ans à venir.

Daniel BARBIER

## Sommaire

L'inauguration de la Salle Saint Jacques.....	1
Edito .....	2
Etat civil.....	2
Calendrier des fêtes .....	2
Vie municipale.....	3
Cholet Pays de la Loire .....	4
Prime'Accession .....	4
Vie associative .....	5
Club de la retraite heureuse .....	5
Comité de jumelage .....	5
CLAC .....	5
Comité des Fêtes,.....	6
Somloiryzernay foot.....	6
Élections municipales.....	7

## Carnet

### Naissances

Maelys Saguez	25/11/2019
Anastasia Croix	26/11/2019
Zoé Brémond	27/11/2019
Diana Tuataane	28/11/2019
Gaëlle Michardière	04/12/2019
Morgan Hof	12/01/2020



### Décès

Joseph Longuet	01/12/2019
Raymond Jouteau	26/12/2019
Henri Fuseau	08/02/2020

## Calendrier des fêtes

### Mars

Samedi 21	Soirée burger <i>Somloiryzernay foot</i>
Dimanche 29	Course Cholet Pays de la Loire

### Avril

Dimanche 12	Chasse aux œufs de Pâques <i>Comité des fêtes</i>
Mercredi 15	Concours de belote <i>Club de la retraite heureuse</i>

Samedi 18	Marche gourmande <i>Comité des fêtes</i>
-----------	---

### Mai

Dimanche 10	Randonnée du Poulet <i>Comité de jumelage</i>
Samedi 16	Marché de printemps <i>A.P.E.L. École ND de la Pierre Bleue</i>

### Juin

Samedi 20	Kermesse de l'école <i>A.P.E.L. École ND de la Pierre Bleue</i>
-----------	--

# La vie municipale

Réunions de décembre 2019 à février 2020



## Affaires sociales

### Concours de dessins

En fin d'année 2019, la commission a organisé un concours de dessins.

Treize enfants des Cerqueux ont participé à ce concours. Le jury, composé de pensionnaires de la résidence Soleine, a examiné avec soins les dessins. Le vainqueur du concours 2019 est Capucine Point.

Chaque enfant a reçu une place de cinéma en récompense.



### Accueil de loisirs de l'été 2020

L'accueil de loisirs sera ouvert du 6 au 31 juillet 2020 et du 24 au 31 août 2020.

Le tarif 2020 n'est pas encore fixé.

### Cantine

Depuis le début de l'année, conformément à la loi Egalim, un menu végétarien est proposé chaque semaine aux enfants qui déjeunent à la cantine.

## Finances

### Tarifs 2020

Le barème des locations de salle a été revalorisé d'environ 1 %. Il est applicable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020.

Les tarifs des concessions au cimetière, du droit de place sont inchangés.

Le conseil municipal a voté les subventions aux associations sans revalorisation.

La participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées est fixée à 66 008 € pour l'année 2020. Le détail de cette participation est le suivant :

- ⇒ 452 € par élève du primaire x 74 élèves
- ⇒ 880 € par élève de maternelle x 37 élèves.

## Bâtiments communaux

### Église

Des devis sont en cours pour la rénovation de la façade de l'église.

Un nouveau meuble sera installé à la sacristie pour remplacer celui qui était hors d'usage et qui a été enlevé durant l'été. Le matériel sera posé par les employés communaux.

### Salle Espoir

Une rénovation de l'éclairage est prévue. Le matériel sera fourni par l'entreprise CEPY et posé par les employés communaux.

## Voirie—Urbanisme

### Droit de préemption urbain

Le conseil municipal a décidé de ne pas faire usage de son droit de préemption pour les ventes d'immeubles suivantes :

- ⇒ 29, rue de l'église
- ⇒ 3, rue de l'église
- ⇒ 10, rue des chênes
- ⇒ 19, rue des chênes

### Éclairage public

Les deux lampadaires situés devant la mairie vont être remplacés par deux ensembles identiques à ceux posés dans l'îlot du Cureau. Montant du devis : 3 095.71 € (non assujetti à la TVA).

Matériel

Un désherbeur à gaz sur roues a été acheté.

## Prochaine réunion du conseil Municipal le

Jeudi 5 mars 2020 à 20h15 à la Mairie

### Ordre du jour

- ⇒ Approbation du compte administratif 2019 et vote du budget 2020.



Dans le cadre de la course Cholet-Pays-de-La-Loire prévue le dimanche 29 mars 2020, la route départementale 148 (entre Yzernay et Les Cerqueux) **ainsi que la rue Amand Michaud et la rue du Sacré Cœur** seront inaccessibles de 11h45 à 13h00.

**Attention, l'accès au centre-bourg ne sera pas possible pendant le passage de la course.**

Toutefois, ces horaires sont indicatifs. Ils peuvent varier en fonction de l'heure exacte de départ de la course.

Merci de votre compréhension.

## **Vos démarches**

Pour vos démarches administratives, rendez-vous sur le site de l'ANTS.

### **Carte grise :**

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

### **Permis de conduire :**

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

### **Carte d'identité et passeport :**

<https://predemande-cni.ants.fr>

Le prochain bulletin d'information paraîtra mi-juin.

Les articles doivent parvenir au secrétariat de mairie avant le jeudi 4 juin 2020.

## **Secrétariat de mairie**

Les horaires d'accueil du public ont été modifiés :

Lundi	de 9h00 à 12h15
Mardi	de 8h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h30
Mercredi	de 8h00 à 12h00
Judi	de 8h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h30
Vendredi	de 8h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h30
Samedi	de 9h00 à 12h00



### **Coordonnées :**

2 et 4, rue du Vieux Logis  
Téléphone : 02.41.55.90.12

Mail : [mairie.cerqueux@orange.fr](mailto:mairie.cerqueux@orange.fr)

Site internet : [www.lescerqueux.mairie49.fr](http://www.lescerqueux.mairie49.fr)

Retrouvez-nous également sur Facebook



### **Portail famille Berger-Levrault :**

<https://portail.berger-levrault.fr/24262/accueil>

Pour les inscriptions à la cantine, à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs

## **Bulletin municipal de la commune des Cerqueux.**

Tirage à 400 exemplaires

Directeur de la publication : Daniel Barbier

Commission information-animation : Mathilde Chevalier, Bénédicte Gaboriau, Pauline Levesque, Frédéric Point, Joël Poupard

Crédit photos : Mairie des Cerqueux

Maquette & impression : Services municipaux

Copieur Konica Minolta Bizhub 308

L'édition du présent numéro a été mise en ligne sur le site internet [www.lescerqueux.mairie49.fr](http://www.lescerqueux.mairie49.fr) le jeudi 5 mars 2020.

## **Agglomération du Choletais**

### **Une nouvelle subvention « Prime'Accession »**

Venez habiter en centre ancien, l'Agglomération du Choletais vous aide à réaliser vos travaux !

**Pour qui ?** - Les primo-accédants qui respectent les plafonds de ressource du Prêt à Taux Zéro (zone B2)

**Montant de l'aide** - 20 % du montant HT des travaux dans la limite de 25 000 € HT de travaux, soit une subvention maximale de 5 000 €. Bonus de 2 000 € pour les logements vacans depuis plus de 3 ans et si la subvention principale a atteint le seuil maximal de 5 000 €.

**Condition d'éligibilité**—L'immeuble doit être achevé avant le 1er janvier 1960 et être situé en centre ancien.

**Travaux subventionnés**—Gros œuvre, toiture, réseaux, équipements sanitaires, travaux d'économies d'énergie.

**Infos**—Tél. 02.72.77.20.81—Courriel : [amenagement-adc@choletagglomeration.fr](mailto:amenagement-adc@choletagglomeration.fr)

Règlement et formulaires téléchargeables : [https://cholet.fr/download/categorie\\_87\\_habitat.html](https://cholet.fr/download/categorie_87_habitat.html)

# La vie associative

## Club de la retraite heureuse

L'année commence toujours par l'assemblée générale et la ré-inscription de chacun des membres. C'était le 9 Janvier.



Jacky, notre président, nous fait un résumé de l'année écoulée, Madeleine, trésorière, donne le bilan comptable. Il est positif, c'est une bonne chose. Un instant nous nous souvenons de ceux qui nous ont quittés en 2019.

Nous accueillons un nouveau membre, peut-être que cela va donner de bonnes idées à beaucoup d'autres !!! Après un moment de détente avec les jeux habituels, nous terminons la journée par le partage de la galette des rois.

La chorale a repris ses répétitions. Si vous aimez chanter, rejoignez-nous.

Le 27 Février, jeudi « bottereaux » et le 11 mars repas annuel avec l'animation des « Amis du Donjon ».

Le 15 Avril Concours de belote Inter-Club ; Vous êtes tous cordialement invités.

Une petite sortie est prévue, mais c'est encore à préciser ...à suivre ....

Notez que tous les Jeudis le Club ouvre ses portes salle Saint Jacques à 14 heures quelqu'un sera là pour vous accueillir.

## Centre de Loisirs et d'Animation Cerquois (CLAC)



Le CLAC ou Centre de Loisirs et d'Animation Cerquois est constitué, pour l'année 2020, de 40 adhérents âgés de 13 à 18 ans. Il est géré par un bureau composé de 7 personnes.

Différentes activités sont mises à disposition dans le local du foyer pour les jeunes : baby-foot, ping-pong, jeux vidéo, etc.

Voici les dates à retenir pour 2020

- ⇒ Concours de palets le **vendredi 6 mars** (ouvert à tous)
- ⇒ Sortie annuelle (réservée aux adhérents) le **samedi 6 juin**
- ⇒ Soirée « spécial foyer des jeunes » où vous êtes tous conviés le **samedi 7 novembre**

## Comité de jumelage franco portugais



Notre Fête des Poulets aura lieu le dimanche 10 mai 2020.

Cette année vous avez la possibilité de réserver vos poulets à l'avance (avant le 25 avril si possible) en appelant Annie au : 02 41 55 91 62.

Merci à vous tous pour votre participation.



Comité de Jumelage Franco-Portugais  
49360 Les Cerqueux

## **RANDO** *DU POULET A LA PORTUGAISE*

**LES CERQUEUX**  
**Le 10 Mai 2020**  
**CIRCUITS PEDESTRES**  
**7, 11, 15, 17 km**

Tarifs : adulte 6 € ; enfants – de 10 ans 3.50 €

Inscriptions de 8h à 10h à la Salle du Cormier

Ravitaillement sur les circuits

Et poulet grillé à la portugaise à l'arrivée

*Vente de poulets grillés à la portugaise*

*Possibilité de réserver des poulets à l'avance (avant le 25 avril)*

*Appeler Annie au 02 41 55 91 62*

## SOLEINE



Une vente de prêt-à-porter homme-Femme et de linge de maison « Les Magasins Bleus » aura lieu le

**Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2020 à partir de 14h30**

**A la résidence Soleine**

Cette vente est ouverte à tous.



## Comité des fêtes

Nous vous invitons à participer à nos prochaines manifestations

### Chasse aux œufs de Pâques

Dimanche 12 avril 2020

A l'étang du Cormier

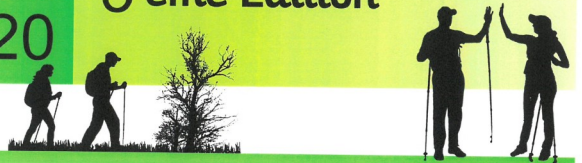


# Marche Gourmande

Semi Nocturne

18  
Avril  
2020

Les Cerqueux  
5<sup>ème</sup> Edition



#### Le Parcours



#### Comment s'inscrire ?

Uniquement **sur réservation** auprès d'Anselme  
Téléphone :  
06 22 94 68 57  
02 41 62 32 12

#### Infos

Tarif adulte : 15€  
Tarif enfant : 7€  
Départ entre : 18h00 - 20h30  
Salle du Cormier  
Les Cerqueux

## SOIREE BURGER

AUX CERQUEUX (49) Animé par La Boîte à Zik  
Repas préparé par La P'tite Marmite

<b>12€</b> MENU ADULTE 1 BURGER (au choix) + 1 APERITIF + 1 DESSERT	<b>8€</b> MENU ENFANT (-12 ANS) 1 BURGER (Cheddar) + 1 BOISSON SANS ALCOOL + 1 DESSERT
---	--

**SAMEDI 21 MARS**

Burger Cheddar  
Steak haché  
Salade / Tomate  
+ Frites  
+ Sauce

ou

Burger Reblochon  
Steak haché  
Lardons  
+ Frites  
+ Sauce

Réservation jusqu'au 15/03  
Bastien 06.58.74.93.50 / Jason 06.46.47.55.74 / Laurent 06.63.09.34.03  
ou par mail à : somloiryzernaycpfoot@gmail.com

Organisé par SomloirYzernay CP Foot

## CONCOURS DE PALETS LAITON-DOUBLETTE

Les Cerqueux 49360

**Vendredi 6 mars 2020**  
**20h30 à la salle du Cormier**  
**Inscription: 12€/équipe**

**1er lot:** 2 trophés + bons d'achat de 50€  
**2ème lot:** 2 coffrets de bouteilles + bons d'achat de 20€  
**3ème lot:** 2 coffrets de bouteilles  
Un lot pour meilleur équipe féminine  
Un lot pour les meilleurs jeunes  
Un lot à chaque équipe

Organisé par le foyer des jeunes des Cerqueux CLAC

## Élections municipales

### Qui va-t-on élire les dimanches 15 et 22 mars 2020 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

### Qui peut voter lors des élections municipales ?

- ⇒ Tous les citoyens âgés d'au-moins 18 ans (au plus tard le 14 mars) de nationalité française ou qui l'auront acquise au plus tard le 5 mars.
- ⇒ Les citoyens de nationalité française fêtant leur 18 ans entre le 15 et le 21 mars peuvent voter au second tour.
- ⇒ Tous les citoyens d'un pays membre de l'Union européenne résidant en France. Attention, depuis le retrait du Royaume-Uni le 31 janvier 2020, les ressortissants britanniques ne peuvent pas voter aux élections municipales françaises. Le vote reste possible pour un ressortissant ayant à la fois la nationalité britannique et celle d'un État membre de l'Union européenne.

### A quelles conditions ?

- ⇒ Disposer de ses droits civils et politiques (y compris dans leur pays pour les ressortissants de l'Union Européenne) ;
- ⇒ Être inscrit sur les listes électorales générales (ou pour les ressortissants de l'Union Européenne sur les listes électorales complémentaires) de la commune de son domicile ou bien de celle où l'on est contribuable ou gérant de société. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ou bien pour les personnes qui viennent d'obtenir la nationalité française.

### Le mode de scrutin

Notre commune comptant moins de 1 000 habitants le mode de scrutin de change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Cependant, il n'est pas possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

### Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.



### Où s'adresser ?

A la gendarmerie ou au commissariat de police. N'attendez pas le dernier moment car il y a des délais de vérification et de courrier.

La Gendarmerie de Vezins vous accueille le lundi, mercredi, vendredi de 14h00 à 18h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.

### Comment faire la démarche ?

- ⇒ Soit remplir à la main le formulaire papier disponible à la gendarmerie ou au commissariat.
- ⇒ Soit utiliser le formulaire disponible sur internet. Il s'agit du **Cerfa n° 14952\*01**

Le formulaire doit soit

- ⇒ Être rempli à l'aide de l'ordinateur, puis être **imprimé sur 2 feuilles** (pas de recto-verso).
- ⇒ Être imprimé sur 2 feuilles (pas de recto-verso), puis être rempli à la main (lisiblement et sans rature).

Il ne faut pas remplir

- Le lieu d'établissement
- La date d'établissement
- L'heure
- L'identité de l'autorité habilitée (mention Devant)
- Et la partie réservée à la signature.

Ces mentions seront renseignées lors de la remise du formulaire aux autorités compétentes.

L'électeur qui donne procuration doit se présenter en personne auprès des autorités compétentes avec un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire). Il n'a pas à fournir de justificatif sur le motif de son absence.

Une fois les formalités accomplies, un récépissé lui est remis.

Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur qu'il désigne pour voter à sa place.

### Pièce d'identité

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la pièce d'identité n'est pas obligatoire, mais, en cas de doute, le président du bureau de vote peut vous demander de prouver votre identité par tout moyen.